

CAS HEFSM Installations sportives

Edition 2021-2022



HEFSM

Haute école
fédérale
de sport
Macolin



Haute école
spécialisée bernoise



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO

Contenu et structure

L'essentiel en bref	<p>Le CAS HEFSM Installations sportives permet d'acquérir des bases et des connaissances spécifiques en matière de planification et de construction d'installations sportives.</p> <p>Vu la part prépondérante de l'exploitation dans le coût global (ou coût du cycle de vie) des installations sportives, une importance particulière est accordée dans cette formation à l'interaction entre construction et exploitation et à leurs incidences.</p>
Objectifs de la formation	<p>Les participants acquièrent les connaissances nécessaires pour</p> <ul style="list-style-type: none">• poser les jalons indispensables à la planification de l'ouvrage proprement dit (planification des besoins);• accompagner la planification et la réalisation d'installations sportives de toutes sortes: salles de sport, piscines, installations de plein air, patinoires, complexes sportifs, installations de sports à la mode, équipements de loisirs, etc.
Structure	<p>La formation comprend plusieurs modules thématiques. Dans ces modules de 5 ou 3 jours, l'accent est mis sur les sujets suivants (voir contenus détaillés à la page suivante):</p> <p>Modules obligatoires:</p> <p>Module 1 (5 jours/2 ECTS): conceptions des installations sportives, aménagement du territoire</p> <p>Module 2 (5 jours/2 ECTS): analyse des besoins, compétences du maître d'ouvrage</p> <p>Modules à option (au min. 4 pour obtenir le CAS):</p> <p>Module 3 (3 jours/1 ECTS): salles de sport 1 – sport scolaire</p> <p>Module 4 (3 jours/1 ECTS): salles de sport 2 – salles spéciales</p> <p>Module 5 (3 jours/1 ECTS): piscines</p> <p>Module 6 (3 jours/1 ECTS): installations de plein air 1 – sport scolaire</p> <p>Module 7 (3 jours/1 ECTS): installations de plein air 2 – sport individuel</p> <p>Module 8 (3 jours/1 ECTS): patinoires</p> <p>Travail de mémoire (120 h/4 ECTS): transfert des contenus des modules dans la pratique à partir d'une problématique concrète ou d'un projet</p>
Titre décerné	<p>Certificate of Advanced Studies (CAS) HEFSM Installations sportives (12 ECTS au min., travail de mémoire inclus)</p> <p>Inscription dans le registre des spécialistes tenu par le service des installations sportives de l'OFSP</p> <p>Les travaux de mémoire et le registre actuel des spécialistes peuvent être consultés sur www.installations-sportives.ch.</p>

Conditions et admission

Public cible Participants	<p>Le CAS s'adresse aux</p> <ul style="list-style-type: none">• spécialistes de la construction diplômés d'une haute école ou d'une haute école spécialisée dans les domaines de la planification, de l'architecture, de l'architecture paysagère ou de l'ingénierie;• maîtres d'ouvrage et représentants des utilisateurs impliqués dans des projets d'infrastructures sportives;• personnes intéressées issues du monde du sport et des services administratifs chargés des installations sportives, avec une formation équivalente et une formation professionnelle appropriée.
Conditions d'admission	<p>La direction du CAS décide de l'admission sur la base du dossier d'inscription et de l'ordre de réception des candidatures.</p> <p>Les participants inscrits à l'intégralité du cours ont la priorité.</p> <p>Les candidates et candidats qui ne disposent pas des diplômes requis peuvent être admis sur dossier s'ils peuvent se prévaloir d'un autre bagage attestant de leur aptitude à participer à la formation (p. ex. plusieurs années d'expérience professionnelle ou autres formations et/ou formations continues suivies).</p>
Evaluation des compétences	<p>Pour obtenir le CAS, les candidates et candidats doivent passer un examen final sur chaque thème traité et présenter un travail de mémoire rédigé par leurs soins.</p>
Modules individuels	<p>Il est possible de suivre des modules de manière isolée.</p> <p>Ceux-ci sont validés par un certificat de participation.</p> <p>(Tout module réussi sera pris en compte dans un CAS suivi ultérieurement.)</p>
Langue d'enseignement	<p>Le cours est en allemand et en français.</p> <p>La langue d'enseignement principale est l'allemand. Une traduction simultanée est systématiquement proposée.</p>
Formes d'enseignement et de travail	<p>La formation a été conçue en étroite collaboration avec des spécialistes des différents thèmes et est résolument axée sur la pratique. Les contenus enseignés sont directement applicables dans la pratique professionnelle et présentés à la lumière de projets réels et actuels. Les enseignants et les intervenants recourent à différentes formes d'enseignement:</p> <ul style="list-style-type: none">• cours magistraux, discussions guidées et échanges d'expériences,• traitement de cas de figure, travaux de groupe et exercices,• visites d'ouvrages récents,• contributions d'experts choisis,• derniers résultats de la recherche et du développement,• travail personnel (lecture des ouvrages conseillés, élaboration du travail de mémoire).

Contenus des modules

Les contenus des modules ne sont pas définitifs et peuvent encore subir des modifications. Les listes ci-après donnent un premier aperçu des contenus envisageables.

Module 1 (5 jours): Bases 1 – Les installations sportives dans l’aménagement du territoire et la planification du milieu bâti

Date	Du 25 au 29 janvier 2021 (semaine 4)
Lieu	Macolin , Office fédéral du sport OFSPO
Direction	Niklaus Schwarz, chef du service des installations sportives, OFSPO
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Les changements sociétaux et leurs conséquences pour les installations sportives• Développement durable et infrastructures sportives• Système sportif suisse/tâches des pouvoirs publics• Principes fondamentaux de l’aménagement du territoire et des installations sportives• Conceptions des installations sportives aux niveaux communal, cantonal et fédéral• Milieu bâti propice au mouvement (environnement résidentiel, aires de jeu, réseau routier, espaces de détente)• Visites d’infrastructures sportives en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/2 ECTS Env. 40 leçons d’enseignement présentiel + env. 20 h de travail personnel

Module 2 (5 jours): Bases 2 – Installations sportives adaptées aux besoins et à une exploitation durable

Date	Du 1^{er} au 5 mars 2021 (semaine 9)
Lieu	Tenero , Centro Sportivo Tenero CST
Direction	Niklaus Schwarz, chef du service des installations sportives, OFSPO
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Bases légales, normes, centres de conseil• Aspects de l’analyse des besoins en général, phase «0»• Mobilité et transports. Emissions sonores et lumineuses• Installations sportives sans obstacles• Compétences du maître d’ouvrage/marchés publics• Sport en plein air et paysage• Visites d’infrastructures sportives en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/2 ECTS Env. 40 leçons d’enseignement présentiel + env. 20 h de travail personnel

Module 3 (3 jours): Salles de sport 1 – Sport scolaire

Date	Du 14 au 16 avril 2021 (semaine 15)
Lieu	A définir (Berne)
Direction	Petra Kupferschmid, cheffe suppléante du service des installations sportives
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Critères d'implantation, analyse des besoins• Programmes des locaux et conceptions des salles de sport scolaire• Sols sportifs (normes, procédures de test, systèmes de sols sportifs)• Installations techniques (chauffage, aération, sanitaires)• Acoustique, éclairage• Rénovations• Evaluation d'installations planifiées et d'installations construites• Visites d'infrastructures sportives en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/1 ECTS Env. 20 leçons d'enseignement présentiel + env. 10 h de travail personnel

Module 4 (3 jours): Salles de sport 2 – Salles spéciales

Date	Du 2 au 4 juin 2021 (semaine 22)
Lieu	A définir (Berne)
Direction	Petra Kupferschmid, cheffe suppléante du service des installations sportives
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Critères d'implantation, analyse des besoins• Programmes des locaux et conceptions des salles polyvalentes et des salles pouvant accueillir des manifestations• Acoustique, éclairage• Salles de fitness, salles d'escalade• Rénovations• Evaluation d'installations planifiées et d'installations construites• Visites d'infrastructures en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/1 ECTS Env. 20 leçons d'enseignement présentiel + env. 10 h de travail personnel

Module 5 (3 jours): Piscines

Date	Du 23 au 25 juin 2021 (semaine 25)
Lieu	A définir (Lausanne)
Direction	Niklaus Schwarz, chef du service des installations sportives, OFSPO
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Critères d'implantation, analyse des besoins• Programmes des locaux et conceptions des piscines couvertes et des piscines de plein air pour le sport et les loisirs• Rénovation et attractivité• Traitement des eaux, alimentation des bassins, systèmes de caniveaux• Plans d'eau proches de l'état naturel• Génie énergétique• Evaluation d'installations planifiées et d'installations construites• Visites d'infrastructures sportives en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/1 ECTS Env. 20 leçons d'enseignement présentiel + env. 10 h de travail personnel

Module 6 (3 jours): Installations de plein air – Sport scolaire

Date	Du 1^{er} au 3 septembre 2021 (semaine 35)
Lieu	A définir (Lausanne)
Direction	Niklaus Schwarz, chef du service des installations sportives, OFSPO
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Critères d'implantation, analyse des besoins• Programmes des locaux et conceptions des installations de sport scolaire, de sport associatif, d'athlétisme et de football• Sols sportifs (revêtements synthétiques, gazons synthétiques, gazons naturels)• Incidence des revêtements synthétiques sur l'environnement• Eclairage• Evaluation d'installations planifiées et d'installations construites• Visites d'infrastructures sportives en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/1 ECTS Env. 20 leçons d'enseignement présentiel + env. 10 h de travail personnel

Module 7 (3 jours): Installations de plein air 2 – Sport individuel

Date	Du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021 (semaine 39)
Lieu	A définir (Bâle)
Direction	Niklaus Schwarz, chef du service des installations sportives, OFSPO
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Critères d'implantation, analyse des besoins• Installations de skate et de sports à roulettes• Pistes à sol mou et équipements pour la course à pied• Autres installations sportives, ouvertes au public• Visites d'infrastructures sportives en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/1 ECTS Env. 20 leçons d'enseignement présentiel + env. 10 h de travail personnel

Module 8 (3 jours): Patinoires

Date	Du 20 au 22 octobre 2021 (semaine 42)
Lieu	A définir (Zurich)
Direction	Petra Kupferschmid, cheffe suppléante du service des installations sportives
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Critères d'implantation, analyse des besoins• Programmes des locaux et conceptions des patinoires• Rénovation et attractivité• Génie énergétique et technique de réfrigération• Evaluation d'installations planifiées et d'installations construites• Visites d'infrastructures sportives en rapport avec le module
Titre décerné	Attestation de compétences/1 ECTS Env. 20 leçons d'enseignement présentiel + env. 10 h de travail personnel

Travail
de mémoire

Travail de mémoire – Approfondissement des connaissances acquises

De janvier à juin 2022, 1 jour en septembre 2022

Env. 120 h = 4 ECTS

Transfert des contenus des modules dans la pratique à partir d'une problématique concrète ou d'un projet

Travail individuel ou travail de groupe

Présentation du travail individuel ou du travail de groupe

Qualification

Conditions d'obtention du CAS

Participation active à tous les cours présentiels (10 % d'absence au maximum)

Obtention de l'attestation de compétences dans tous les modules

Réussite du travail de mémoire

Obtention du CAS en 4 ans au max.

Attestations de réussite pour les modules individuels

Les participants ayant suivi des modules individuels peuvent obtenir pour chacun une attestation de réussite à condition d'avoir passé avec succès les évaluations correspondantes.

Reconnaissance/équivalence de modules

Les personnes ayant une autre formation peuvent demander la reconnaissance de certains modules. La commission d'examen du CAS évalue les demandes lors d'une procédure d'équivalence.

Volume de travail

Modules obligatoires (env. 80 leçons)

Modules à option (env. 80 leçons)

Travail personnel (env. 80 h)

Travail de mémoire (env. 120 h)

L'intégralité de la formation représente **12 crédits ECTS**.

Crédits ECTS: un crédit ECTS (European Credit Transfer System) correspond au volume de travail moyen fourni par l'étudiant.

1 crédit ECTS équivaut à environ 30 heures de travail. Sont comprises dans ces 30 heures les heures de travail personnel et les heures de contact direct ainsi que les heures d'examen.

Organisation et inscription

Coûts	<p>Les coûts s'élèvent à 6800 CHF au total (y compris la documentation et les taxes d'examen) pour deux modules obligatoires, quatre modules à option et le travail de mémoire.</p> <p>Le coût d'un module obligatoire individuel (5 jours) s'élève à 1800 CHF (y compris la documentation et la taxe d'examen).</p> <p>Le coût d'un module à option individuel (3 jours) s'élève à 1000 CHF (y compris la documentation et la taxe d'examen).</p> <p>Le coût d'un module à option suivi en complément du cours est de 800 CHF.</p> <p>Les coûts de l'hébergement, de la restauration, des transports et des assurances ainsi que de la littérature spécialisée sont à la charge des participants.</p>
Païement	<p>La taxe d'inscription, qui s'élève à 200 CHF, est facturée dès la réception de l'inscription.</p> <p>Les coûts sont facturés et exigibles dès la confirmation de la participation.</p> <p>Les coûts de l'ensemble du cours sont répartis en deux tranches et facturés au prorata (5000 CHF/1800 CHF).</p>
Inscription/ candidature	<p>Le formulaire et les conditions générales sont disponibles sur www.hefsm.ch. Clôture des inscriptions: 30 juin 2020</p>
Nombre de participants	<p>Le nombre de participants est limité à 30. Le CAS et les modules à option sont réalisés à partir de 15 personnes.</p>
Direction du cours	<p>Niklaus Schwarz Architecte paysagiste FSAP Chef du service des installations sportives 2532 Macolin Tél. 058 467 67 67 Courriel: niklaus.schwarz@baspo.admin.ch</p>
Administration	<p>Office fédéral du sport OFSPO Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM Secrétariat de la formation continue 2532 Macolin Tél. 058 467 62 54 Courriel: weiterbildung@baspo.admin.ch</p>

Partenaire



arbeitsgemeinschaft
schweizerischer sportämter
association suisse
des services des sports
associazione svizzera
dei servizi dello sport

Avec le soutien de



alder + eisenhut

